

Image not found or type unknown



Indu fns reclamation de cet indu

Par **socrate**, le **25/05/2010** à **17:06**

Bonjour, rn ma mère décédée en 1996, elle avait percu en trop du fns caisse régionalern d ass.maladie une somme de 695 FRS à l'époque - rnrnun jugement a été prononcé le 16/12/1997 que j'ai contesté et que je rnrne pouvait pas régler à l'époque - rnrnce jugement ne m ' a pas été signifié par huissier à ma connaissance - rn il y a eu une notification le 16 MARS 1998 -rnrnaujourd'hui je perçois une retraite de 280 E/MOIS et on m'a prélevé rn50 E pour cette dette - rnrn j'ai envoyé un courrier à la CRAV DE STRASBOURG et je leur ai dit rnque j'avais renoncé à la succession de ma mère (lettre AR récemment) rnrnn' y a t il pas prescription de ce jugement aujourd'hui , ?rnrnJE VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR VOTRE REPONSE